

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS SPÉCIAL N°30-2018-014

**GARD** 

PUBLIÉ LE 1 FÉVRIER 2018

## Sommaire

### **DDTM 66**

30-2018-02-01-002 - Décision portant délégation de signature pour l'application de l'arrêté de délégation de signature accordée à M. Philippe Junquet, DDTM66 (1 page)

Page 3

## DDTM 66

### 30-2018-02-01-002

# Décision portant délégation de signature pour l'application de l'arrêté de délégation de signature accordée à M. Philippe Junquet, DDTM66

Décision portant délégation de signature pour l'application de l'arrêté de délégation de signature accordée à M. Philippe Junquet, DDTM66



Direction Départementale des Territoires et de la Mer Perpignan, le - 1 FEV. 2018

Direction

# DÉCISION PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE POUR L'APPLICATION DE L'ARRÊTÉ PRÉFECTORAL DE DÉLÉGATION DE SIGNATURE DU PRÉFET DU GARD

### Le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer

VU

Le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements

L'arrêté préfectoral n° DL-2017-10-27-02 du 27 octobre 2017 du Préfet du Gard, portant délégation de signature à M. Philippe Junquet, Directeur Départemental des Territoires et de la Mer des Pyrénées-Orientales

#### DECIDE

ARTICLE 1: Délégation est donnée à Mme Séverine Cathala, ingénieure en chef des ponts, des eaux et des forêts, directrice départementale adjointe des territoires et de la mer et à M. Xavier Prud'hon, administrateur en chef des affaires maritimes, directeur adjoint délégué à la mer et au littoral pour signer les actes relatifs aux affaires listées à l'article 1° de l'arrêté visé ci-dessus.

**ARTICLE 2**: Délégation est donnée à M. Nicolas Rasson, ingénieur Divisionnaire des Travaux Publics de l'Etat, chargé du service Eau et Risques, ainsi qu'aux fonctionnaires désignés pour assurer son intérim, à l'effet de signer les actes relatifs aux affaires listées à l'article 1° de l'arrêté visé ci-dessus

<u>ARTICLE 3</u>: Délégation est donnée à l'effet de signer les actes relatifs aux affaires listées à l'article 1° de l'arrêté visé ci-dessus aux fonctionnaires suivants :

M. Claude Marcerou, technicien supérieur en chef du développement durable, M. Serge Cazard, technicien supérieur en chef du développement durable, Mme Guylaine Jeufraux, secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe normale.

**ARTICLE 4**: La présente décision sera transmise à la Préfecture du Gard pour publication au recueil des actes Administratifs.

Le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer,

Philippe DUNGUET

Adresse Postale: 2 rue Jean Richepin - BP 50909 - 66020 PERPIGNAN CEDEX

<u>Téléphone</u>: ⇔+33 (0)4.68.38.12.34

Fax:

horaires d'ouverture : 8h00-12h00 / 13h30-17h00 ⇔+33 (0)4.68.38.11.29 Renseignements:

⇒INTERNET: www.pyrenees-orientales.pref.gouv.fr
⇒COURRIEL: ddtm@pyrenees-orientales.gouv.fr